

Etats financiers annuels de SICAV

UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV

UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **26 avril 2019**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par M. Borhen CHEBBI.

BILAN

Arrêté au 31/12/2018 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2018	31/12/2017
	<u>ACTIFS</u>			
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	1 986 981,305	1 649 420,837
	a- Actions et droits rattachés		1 986 981,305	1 649 420,837
	b- Obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000
	c- Titres OPCVM		0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	691 854,997	419 572,185
	a- Placements monétaires		147 468,374	198 081,909
	b- Disponibilités		544 386,623	221 490,276
AC3	Créances d'exploitations		0,000	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000
	TOTAL ACTIF		2 678 836,302	2 068 993,022
	<u>PASSIF</u>		<u>26 705,041</u>	<u>26 307,765</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.3	8 650,887	6 931,342
PA 2	Autres créditeurs divers	3.4	18 054,154	19 376,423
	<u>ACTIF NET</u>		<u>2 652 131,261</u>	<u>2 042 685,257</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.5	2 657 903,527	2 045 091,322
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.6	<u>-5 772,266</u>	<u>-2 406,065</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		-2 898,385	16,994
	b- Sommes distribuables de l'exercice		-2 873,881	-2 423,059
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 678 836,302	2 068 993,022

ETAT DE RESULTAT

Arrêté au 31/12/2018 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.01.18 au 31.12.18	Période du 01.01.17 au 31.12.17
PR 1 <u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>54 978,705</u>	<u>47 928,410</u>
Dividendes		54 978,705	47 928,410
PR 2 <u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>8 938,508</u>	<u>7 467,587</u>
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>63 917,213</u>	<u>55 395,997</u>
CH 1 <u>Charges de gestion des placements</u>	3.7	<u>-34 797,898</u>	<u>-27 564,686</u>
Revenu net des placements		29 119,315	27 831,311
CH 2 <u>Autres charges</u>	3.8	-30 640,726	-31 909,624
Résultat d'exploitation		-1 521,411	-4 078,313
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-1 352,470	1 655,254
Sommes distribuables de l'exercice		-2 873,881	-2 423,059
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		1 352,470	-1 655,254
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		-53 543,522	307 338,011
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		231 145,640	-24 626,855
<u>Frais de négociation de titres</u>		-9 129,082	-2 698,022
Résultat net de l'exercice		166 951,625	275 934,821

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31/12/2018 en (DT)

Libellé	Période du 01.01.18 au 31.12.18	Période du 01.01.17 au 31.12.17
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>166 951,625</u>	<u>275 934,821</u>
a- Résultat d'exploitation	-1 521,411	-4 078,313
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-53 543,522	307 338,011
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	231 145,640	-24 626,855
d- Frais de négociation de titre	-9 129,082	-2 698,022
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>-14 098,196</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>442 494,379</u>	<u>-249 922,219</u>
a- Souscriptions	556 034,054	82,606
- Capital	541 200,000	100,000
- Régularisation des sommes non distribuables	16 735,653	-17,817
- Régularisation des sommes distribuables	-1 901,599	0,423
b- Rachats	113 539,675	250 004,825
- Capital	105 900,000	288 300,000
- Régularisation des sommes non distribuables	7 696,484	-38 294,163
- Régularisation des sommes distribuables	-56,809	-1,012
VARIATION DE L'ACTIF NET	609 446,004	11 914,406
<u>AN4-Actif Net</u>		
a- En début de l'exercice	2 042 685,257	2 030 770,851
b- En fin de l'exercice	2 652 131,261	2 042 685,257
<u>AN5-Nombre d'actions</u>		
a- En début de l'exercice	21 274	24 156
b- En fin de l'exercice	25 627	21 274
VALEUR LIQUIDATIVE	103,489	96,017
AN6 -TAUX DE RENDEMENT	7,78%	14,99%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

ARRETES AU 31-12-2018

FAITS MARQUANTS

L'Assemblée Générale Extraordinaire de « UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV », tenue en date du 28 décembre 2018, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

De ce fait, UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV devient SICAV de type Capitalisation dont les sommes distribuables ne seront plus distribuées mais intégralement capitalisées chaque années et ce à compter de l'exercice 2018.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de « UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV », tenue en date du 28 décembre 2018, a décidé de changer la catégorie de la SICAV de Mixte à Actions et de modifier ses orientations de placement, en conséquence.

UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV devient une SICAV Actions, destinée essentiellement aux investisseurs acceptant un niveau de risque élevé. Son actif sera en permanence composé d'une part prépondérante en actions cotées en bourse.

La politique d'investissement de la SICAV est arrêtée par son conseil d'administration qui a défini les choix d'investissement suivants:

- Une proportion de 75% à 80% de l'actif en actions cotées en bourse ;
- Une proportion n'excédant pas 5% de l'actif net en titres d'OPCVM ;
- Une proportion de 20% de l'actif en liquidités et quasi-liquidités.

Ces modifications entreront en vigueur à partir du 2 janvier 2019.

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 31-12-2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2018 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêté.

2.3- Evaluation des autres placements :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/12/2018 d'actions et droits rattachés. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% l'Actif
Actions		1 921 520,061	1 976 740,025	73,79%
ARTES	21 491	133 593,480	134 103,840	5,01%
ATL	50 633	157 028,478	135 595,174	5,06%
ATTIJARI BANK	5 000	238 521,300	213 985,000	7,99%
ATTIJARI LEASING	150	2 683,073	2 488,500	0,09%
BIAT	1 740	211 836,200	207 783,840	7,76%
CARTHAGE CEMENT	52 000	143 378,040	105 820,000	3,95%
MONOPRIX	6 180	97 136,755	47 295,540	1,77%
OTH	9 500	158 850,000	151 905,000	5,67%
SAH	18 293	191 480,670	208 906,060	7,80%
SFBT	8 259	123 326,237	194 582,040	7,26%
SOMOCER	40 000	52 570,000	41 440,000	1,55%
SOTUVER	21 433	99 465,449	188 760,431	7,05%
TELNET	6 290	55 382,000	60 446,900	2,26%
TPR	21 700	90 149,238	103 834,500	3,88%
UIB	7 600	166 119,141	179 793,200	6,71%
Droits		11 338,560	10 241,280	0,38%
SAH DA 1/18	18 288	11 338,560	10 241,280	0,38%
Total		1 932 858,621	1 986 981,305	74,17%

Les entrées en portefeuille titres durant l'année 2018 se détaillent ainsi :

Désignation	Coût d'acquisition
Actions et droits	1 616 500,610
TOTAL	1 616 500,610

Les sorties du portefeuille titres du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 se détaillent ainsi :

Désignation	Coût d'acquisition	Prix de Cession	Plus ou moins-values réalisées
Actions et droits	1 225 396,620	1 456 542,260	231 145,640
TOTAL	1 225 396,620	1 456 542,260	231 145,640

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.18 au 31.12.18	Période du 01.01.17 au 31.12.17
Revenus des Actions	54 978,705	47 928,410
TOTAL	54 978,705	47 928,410

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2018 à 691 854,997 DT et s'analyse comme suit :

		31/12/2018	31/12/2017	% de l'Actif
Placements monétaires	(1)	147 468,374	198 081,909	5,50%
Disponibilités		544 386,623	221 490,276	20,32%
Total		691 854,997	419 572,185	25,83%

(1) Placements monétaires :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2018	% de l'Actif
BTCT 12-02-2019	150	06/02/2018	141 429,824	147 468,374	5,50%
Total placement BTCT			141 429,824	147 468,374	5,50%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.18 au 31.12.18	Période du 01.01.17 au 31.12.17
Intérêts des bons de trésor à court terme	8 938,508	7 467,587
TOTAL	8 938,508	7 467,587

3.3 – Opérateurs créditeurs :

	Libelle	31/12/2018	31/12/2017
PA 1	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>8 650,887</u>	<u>6 931,342</u>
	Frais de gestionnaire	2 471,688	1 975,464
	Frais de dépositaire	617,923	493,032
	Frais de distributeurs	5 561,276	4 462,846

3.4 – Autres créditeurs divers :

	Libelle	31/12/2018	31/12/2017
PA 2	<u>Autres créditeurs divers</u>	<u>18 054,154</u>	<u>19 376,423</u>
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	992,662	893,051
	Redevance CMF	211,772	170,259
	Charges à payer sur l'exercice	16 849,720	18 313,113

3.5 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2017</u>	
* Montant en nominal	2 127 400
* Nombre de titres	21 274
* Nombre d'actionnaires	84
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	541 200
* Nombre de titres émis	5 412
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	105 900
* Nombre de titres rachetés	1 059
<u>Capital au 31/12/2018</u>	
* Montant en nominal	2 562 700
* Nombre de titres	25 627
* Nombre d'actionnaires	116

La variation de l'actif net de l'exercice allant du 01/01/2018 au 31/12/2018 s'élève à 609 446,004 dinars.

Le nombre de titres d'UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV au 31/12/2018 est de 25 627 contre 21 274 au 31/12/2017.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de l'exercice au 31/12/2017</u>	<u>2 045 091,322</u>	<u>2 045 091,322</u>
<u>Souscriptions de l'exercice</u>	<u>541 200,000</u>	<u>541 200,000</u>
<u>Rachats de l'exercice</u>	<u>-105 900,000</u>	<u>-105 900,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>177 512,205</u>	<u>171 739,939</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-53 543,522	-53 543,522
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	231 145,640	231 145,640
- Frais de négociation de titres	-9 129,082	-9 129,082
- Régularisation des sommes non distribuables	9 039,169	9 039,169
- Sommes distribuables		-5 772,266
<u>Montant fin de l'exercice au 31/12/2018</u>	<u>2 657 903,527</u>	<u>2 652 131,261</u>

3.6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/2018 s'élèvent à -5 772,266 DT contre -2 406,065 DT au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Somme distribuables des exercices antérieurs	-2 898,385	16,994
Résultat d'exploitation	-1 521,411	-4 078,313
Régularisation du résultat d'exploitation	-1 352,470	1 655,254
Total	-5 772,266	-2 406,065

3.7 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libelle	Période du 01.01.18 au 31.12.18	Période du 01.01.17 au 31.12.17
CH 1 Charges de gestion des placements	34 797,898	27 564,686
Rémunération du gestionnaire	9 942,263	7 875,626
Rémunération du dépositaire	2 485,581	1 968,920
Rémunération des distributeurs	22 370,054	17 720,140

3.8 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique

Libelle	Période du 01.01.18 au 31.12.18	Période du 01.01.17 au 31.12.17
CH 2 Autres charges	30 640,726	31 909,624
Redevance CMF	2 485,581	1 968,920
Services bancaires et assimilés	1 306,840	1 131,111
Contribution conjoncturelle 7.5%	0,000	1 041,488
Abonnement des charges budgétisées	26 848,305	27 768,105

L'abonnement des charges budgétisées ce détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.01.18 au 31.12.18	Période du 01.01.17 au 31.12.17
Abonnement des charges budgétisées	26 848,305	27 768,105
Taxes (*)	-92,902	282,970
Frais bancaires	94,430	104,420
Publication BO CMF	1 404,500	1 604,000
Honoraires CAC	6 781,500	6 720,500
Frais AGO et publications	4 280,466	3 974,671
Jetons de Présence	12 000,000	12 000,000
Alpha mena	2 380,500	3 081,500
Autres (*)	-0,189	0,044

(*) C'est le reliquat du budget de l'année précédente

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI BOURSE: la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net annuel d'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière.

Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de l'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

5. DONNEES PAR ACTION ET RATIOS PERTINENTS

Données par action	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Revenus des placements	2,494	2,604	2,984	2,696	2,292
Charges de gestion des placements	-1,358	-1,296	-1,259	-1,278	-1,128
Revenu net des placements	1,136	1,308	1,724	1,418	1,164
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-1,196	-1,500	-1,150	-1,067	-0,928
Résultat d'exploitation	-0,059	-0,192	0,575	0,351	0,236
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,053	0,078	0,078	0,008	0,419
Somme distribuables de l'exercice	-0,112	-0,114	0,653	0,359	0,655
Variation des (+) ou (-) valeurs potentielles sur titres	-2,089	14,447	11,584	-13,342	-4,186
(+) ou (-) valeurs réalisées sur cession de titres	9,020	-1,158	-7,383	-3,448	8,173
Frais de négociation de titres	-0,356	-0,127	-0,251	-0,180	-0,404
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.	6,574	13,162	3,950	-16,970	3,583
Résultat net de l'exercice	6,515	12,971	4,524	-16,619	3,820
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultats non distribuables de l'exercice	6,574	13,162	3,950	-16,970	3,583
Régularisation du résultat non distribuable	1,010	-0,448	-1,336	0,690	-0,714
Sommes non distribuables de l'exercice	7,584	12,714	2,614	-16,280	2,869
Distribution de dividendes	0,000	0,652	0,359	0,655	0,178
Valeur liquidative	103,489	96,017	84,069	81,161	97,737
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion de placements /actif net moyen	1,40%	1,40%	1,40%	1,40%	1,40%
Autres charges/actif net moyen	1,23%	1,62%	1,28%	1,17%	1,15%
Résultats distribuables de l'exercice /actif net moyen	-0,06%	-0,21%	0,64%	0,38%	0,29%
Actif net moyen	2 485 436,744	1 968 845,714	2 173 405,671	2 943 656,765	2 793 425,266

Nombre d'actions au 31/12	25 627	21 274	24 156	32 219	34 648
----------------------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « **UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 2 678 836 dinars et un résultat net de l'exercice de 166 952 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « **UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV** », ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 30,07% de l'actif au 30 juin 2018. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 20,32% de l'actif au 31 décembre 2018. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé conformément aux normes professionnelles aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 21 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de nouvelles conventions règlementées conclues au cours de l'exercice 2018.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- L'UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI recevra une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de l'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

Au titre de l'exercice 2018, les commissions s'élèvent à 2 485,581 dinars.

- UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI Bourse une convention aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI Bourse une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * l'exécution des ordres de Bourse de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI Bourse prendra à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI Bourse : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB) et les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin de CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net annuel d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Ces commissions s'élèvent au 31/12/2018 à 9 942,263 dinars.

- UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI et UBCI Bourse des conventions de distribution aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI et UBCI Bourse la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV qui sera réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

Au titre de l'exercice 2018, ces commissions s'élèvent à 22 370,054 dinars.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence s'élevant à 12 000 dinars.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales

Tunis, le 21 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI